

Les immatriculations mensuelles de véhicules neufs en Pays de la Loire

Mars 2014 : l'atonie des ventes de voitures se poursuit

En mars 2014, 11 442 véhicules neufs ont été immatriculés dans les Pays de la Loire, soit un repli à peine perceptible de 0,5 % par rapport à mars 2013. C'est le second mois consécutif de stabilisation. En cumul annuel, les immatriculations de véhicules ont en revanche sensiblement progressé (+ 2,7 %).

Les voitures particulières et commerciales, en baisse de 0,4 %, ont représenté 61 % des ventes du mois de mars. 62 % d'entre elles sont des motorisations gazole. Les immatriculations de voitures hybrides et électriques se sont fortement développées sur les douze derniers mois (+ 28 %) mais ont marqué un brutal coup d'arrêt en mars (- 24 %).

Parmi les autres catégories de véhicules, 1 900 utilitaires légers et près d'un millier de deux-roues motorisés ont été immatriculés le mois dernier dans la région. Comparés à mars 2013, les achats de tracteurs routiers ont chuté de 40 % mais demeurent orientés à la hausse sur douze mois (+ 13 %).

Immatriculations de véhicules neufs dans les Pays de la Loire – Mars 2014

	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Ensemble
Voiture particulière et commerciale	2 631	1 274	516	1 164	1 398	6 983
Cyclomoteur	164	97	21	48	90	420
Motocycle	203	111	59	95	104	572
Voiturette	15	27	8	12	21	83
Remorque légère et caravane	131	83	38	71	96	419
VASP léger	94	40	16	27	33	210
Autobus et autocar	4	9	-	1	-	14
Camionnette (véhicule utilitaire léger)	854	408	106	254	266	1 888
Camion	40	17	3	18	13	91
Tracteur routier	23	36	8	5	25	97
Semi-remorque	16	16	23	13	35	103
Remorque lourde	4	-	-	6	5	15
VASP lourd	12	2	1	4	5	24
Tracteur agricole	67	70	49	35	75	296
Engin agricole (autre que tracteur)	62	49	39	21	56	227
Ensemble	4 320	2 239	887	1 774	2 222	11 442

Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers (cf. définition des catégories de véhicules en dernière page)

Note au lecteur - Ce quatre pages, portant sur les immatriculations mensuelles départementales de véhicules neufs, est mis à jour aux alentours du 15 de chaque mois. Il exploite les données envoyées chaque mois par le SOeS aux directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

1 – Les immatriculations neuves de voitures particulières et commerciales

En mars 2014, 6 983 voitures particulières et commerciales neuves ont été immatriculées dans les Pays de la Loire, soit un recul de 0,4 % par rapport à mars 2013 qui contraste avec le rebond observé en France métropolitaine (+ 8,7 %).

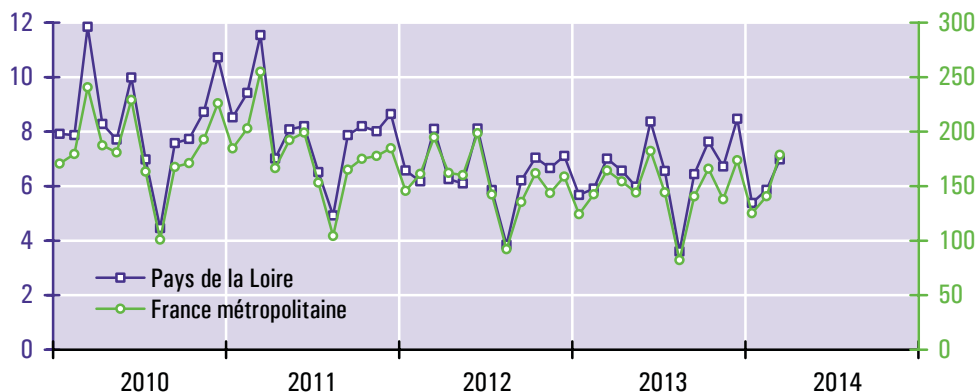
Le tassement du marché régional a épargné les voitures équipées de motorisation essence dont les ventes ont bondi de 21 % en mars. Les immatriculations de motorisation diesel se sont en revanche repliées de 8 %. En cumul annuel, elles ne représentent plus que 64 % des ventes de voitures neuves, sept points de moins qu'il y a douze mois.

L'augmentation de la part des voitures à essence, manifeste depuis le début 2013, s'explique par le renchérissement actuel et futur du coût de possession (achat puis utilisation) des voitures diesel alimenté par le renforcement des normes européennes de réduction des émissions polluantes (Euro 5 et Euro 6) et les menaces qui pèsent sur une aggravation de la fiscalité du gazole.

2 300 véhicules hybrides et près de 300 modèles électriques ont été immatriculés au cours des douze derniers mois dans les Pays de la Loire, représentant respectivement 3,0 % et 0,4 % des ventes totales d'automobiles.

36 % des voitures ont été acquises en mars par des personnes morales (administrations, sociétés ou professionnels indépendants), cinq points de moins qu'au cours des douze derniers mois. Les achats des personnes physiques (ménages), se sont en revanche accrus de 12 % par rapport à mars 2013.

Immatriculations mensuelles de voitures particulières et commerciales neuves (en milliers de véhicules)



Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

Structure des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire

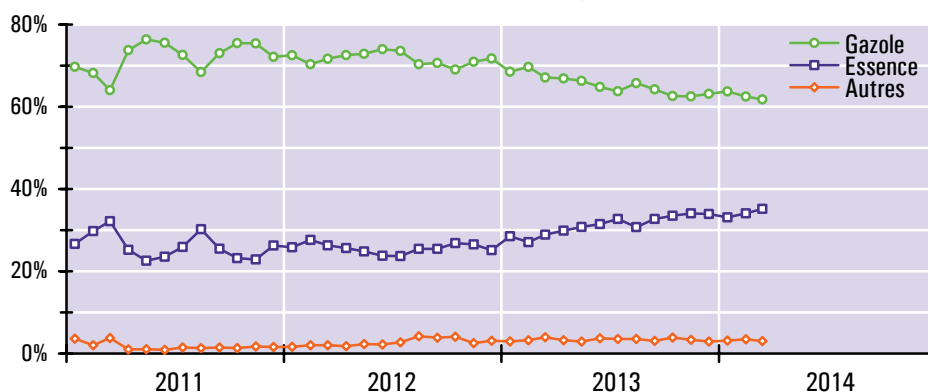
	Mars 2014			Avril 2013 à mars 2014		
	Nombre	Structure	Évolution ¹	Nombre	Structure	Évolution ²
Loire-Atlantique (44)	2 631	38 %	- 9 %	32 680	42 %	+ 8 %
Maine-et-Loire (49)	1 274	18 %	+ 2 %	13 669	17 %	- 3 %
Mayenne (53)	516	7 %	+ 6 %	5 657	7 %	+ 0 %
Sarthe (72)	1 164	17 %	+ 10 %	12 156	15 %	+ 1 %
Vendée (85)	1 398	20 %	+ 7 %	14 426	18 %	+ 5 %
Gazole	4 315	62 %	- 8 %	50 221	64 %	- 7 %
Essence	2 457	35 %	+ 21 %	25 760	33 %	+ 31 %
Hybride	183	3 %	- 21 %	2 301	3 %	+ 31 %
Electricité	28	0,4 %	- 39 %	299	0,4 %	+ 8 %
Autres motorisations	0	0,0 %		7	0,0 %	- 97 %
Personnes morales	2 530	36 %	- 16 %	32 420	41 %	+ 10 %
Personnes physiques	4 453	64 %	+ 12 %	46 168	59 %	- 0 %
Ensemble	6 983	100 %	- 0 %	78 588	100 %	+ 4 %

¹ Évolution entre les immatriculations de mars 2014 et celles de mars 2013

² Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois et celles des mêmes mois un an auparavant

Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

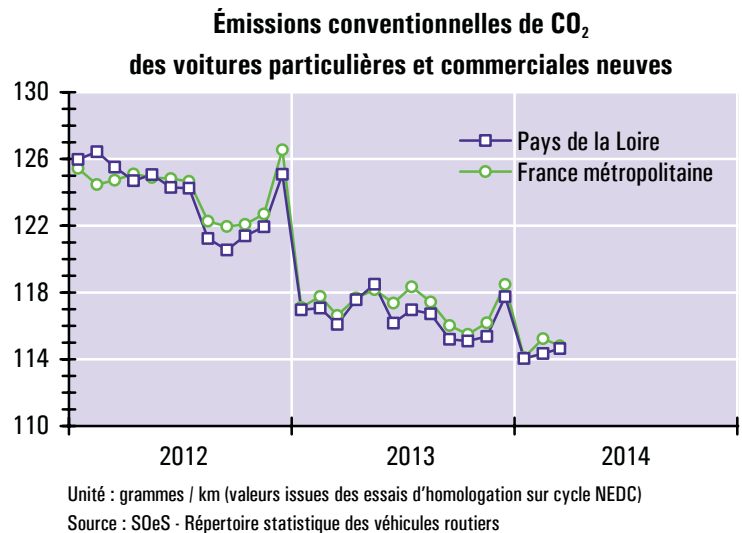
Structure selon la source d'énergie des immatriculations de voitures particulières et commerciales dans les Pays de la Loire



Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

Les émissions conventionnelles de CO₂ des voitures neuves immatriculées en mars 2014 dans les Pays de la Loire se sont élevées en moyenne à 114,6 grammes par km, soit une diminution de 1,2 % par rapport à mars 2013. Cette baisse est liée aux durcissements du bonus-malus écologique intervenus en novembre 2013 et janvier 2014 ainsi qu'au lancement par les constructeurs de modèles moins énergivores.

Les hausses ponctuelles de décembre 2012 et 2013 sont des effets d'aubaine, liés à l'anticipation des modifications aux 1^{er} janvier des dispositions du bonus-malus écologique.



2 – Les immatriculations neuves des autres catégories de véhicules

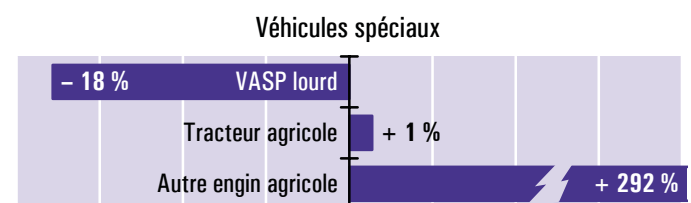
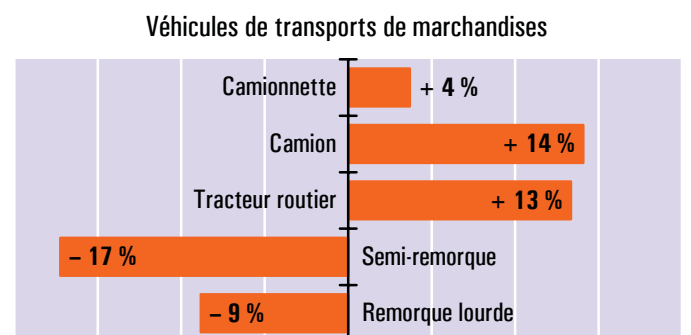
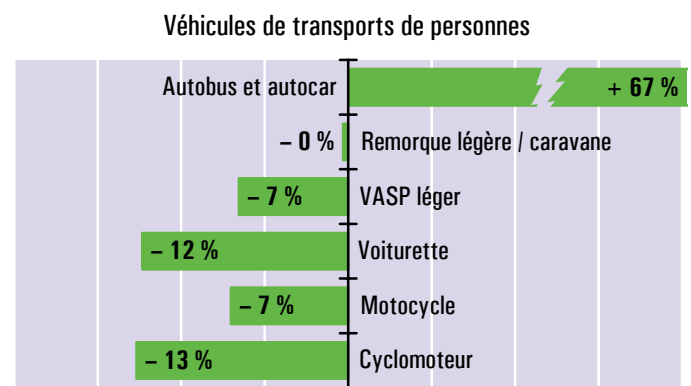
En dehors des voitures particulières et commerciales, les statistiques d'immatriculations distinguent quatorze genres de véhicules qui ont été regroupés ici en trois ensembles (cf. graphiques ci-contre).

Sur le segment des véhicules conçus pour le transport de personnes, les immatriculations des six genres qui le composent ont régressé en mars (de - 2 % pour les motocycles à - 17 % pour les cyclomoteurs). En cumul annuel, en revanche, les ventes d'autobus et d'autocars demeurent favorablement orientées (+ 67 %) grâce aux importantes livraisons réalisées au second semestre de 2013.

Le marché des véhicules destinés aux transports de marchandises a repris des couleurs. En mars, leurs immatriculations neuves ont augmenté de 6 % par rapport au même mois de 2013. Seules celles de tracteurs routiers ont baissé (- 40 %). Sur les douze derniers mois, les ventes se sont globalement accrues de 4 % (de + 16 % en Mayenne à - 2 % en Vendée). 82 % d'entre elles sont des camionnettes (de moins de 3,5 tonnes) ; les 1 888 immatriculations du mois dernier représentent une hausse de 10 % par rapport à mars 2013 et de 4 % en cumul annuel.

Sur le segment des véhicules spéciaux, les immatriculations d'engins agricoles neufs (hors tracteurs), obligatoires depuis le 1^{er} janvier 2013, sont trois à quatre fois plus importantes qu'en 2012.

Évolution en année glissante * des immatriculations de véhicules neufs (hors VPC) dans les Pays de la Loire



* Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois connus (avril 2013 à mars 2014) et celles des mêmes mois un an auparavant (avril 2012 à mars 2013)

Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

Annexes

Pour en savoir plus

- Sur les immatriculations nationales de véhicules routiers : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/transports/s/immatriculations.html>
- Sur le bonus écologique ainsi que sur les consommations d'énergie, les rejets de CO₂ et de polluants réglementés des véhicules neufs : www.carlabelling.ademe.fr

Le champ couvert par le RSVéRo (répertoire statistique des véhicules routiers)

Le RSVéRo est un dispositif du service de l'observation et des statistiques (SOeS) du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français à partir des informations provenant du système d'immatriculation des véhicules (SIV) et transmises par le Ministère de l'Intérieur (agence nationale des titres sécurisés). Les données présentées ici ne comprennent pas les véhicules en transit temporaire (TT), importés en transit (IT), de l'administration civile ou militaire de l'État, immatriculés en W (prototypes en cours d'études ou d'essais techniques) ou en WW (certificats provisoires en attente de formalités). Elles incluent en revanche les véhicules dits de démonstration, immatriculés par les concessionnaires dans le cadre d'opérations de présentation auprès de leur clientèle, qui représentent de 5 à 10 % de l'ensemble des immatriculations neuves.

Les différentes catégories de véhicules du RSVéRo

Voiture particulière et commerciale

Véhicule routier automobile, autre qu'un deux-roues à moteur ou une voiturette, destiné au transport de voyageurs et conçu pour un nombre de places assises égal au maximum à neuf (y compris celle du conducteur).

Voiturette (ou quadricycle léger à moteur)

Cyclomoteurs carrossés à plus de deux roues, sans permis, de cylindrée inférieure à 50 cm³ (véhicules à essence) ou dont la puissance n'excède pas 4 kW (autres véhicules).

Motocycle

Cette catégorie regroupe les tricycles à moteur, les quadricycles à moteur (autre que voiturette) et les motocyclettes.

Cyclomoteur (autre que voiturette)

Véhicule à moteur, muni de deux ou trois roues, de cylindrée inférieure à 50 cm³ et dont la vitesse ne peut excéder 45 km/h.

Remorque légère et caravane

Remorques dont le poids total autorisé en charge est compris entre 500 kg et 6 tonnes, pouvant être tractées avec un permis B pour celles pesant moins de 750 kg.

Remorque routière (ou remorque lourde)

Véhicule routier d'au moins six tonnes de poids total autorisé en charge conçu pour le transport de marchandises.

Véhicule automoteur spécialisé (VASP)

Véhicule à moteur destiné à des usages autres que le transport (engins de travaux publics, ambulances, véhicules de pompiers, bennes à ordures ménagères, fourgon funéraire, dépanneuse, ...). Les VASP légers (de moins de 3,5 tonnes) sont essentiellement constitués de camping-cars.

Autobus et autocar

Véhicules pour le transport en commun de personnes, d'au moins dix places assises, y compris le conducteur (les véhicules de moins de dix places sont classés parmi les voitures particulières et commerciales). Les autobus sont destinés principalement au transport urbain ; ils comportent des places assises et debout. Les autocars sont utilisés en transport collectif routier ou touristique, avec des places assises uniquement.

Camionnette (ou véhicule utilitaire léger)

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises¹, et dont le poids total autorisé en charge est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

Camion

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge excède 3,5 tonnes.

Semi-remorque

Véhicule routier de transport de marchandises sans essieu avant, conçu de manière à ce qu'une partie du véhicule et une partie importante de son chargement reposent sur le tracteur routier.

Tracteur routier

Véhicule routier à moteur conçu exclusivement ou principalement pour le remorquage d'autres véhicules routiers non automobiles (essentiellement des semi-remorques).

Tracteur agricole

Véhicule automoteur, dont la vitesse ne peut excéder 40 km/h, conçu pour tirer ou actionner tout matériel normalement destiné à des travaux agricoles, ruraux ou forestiers.

Engin agricole (autre que tracteur)

Véhicule automoteur (moissonneuse-batteuse, machine à vendanger, ...) ou appareil remorqué (charrue, pulvérisateur, ...) attaché à une exploitation agricole, paysagiste ou forestière.

¹ Cette définition réglementaire est très éloignée de la réalité des faits. Dans la pratique, les VUL (véhicules utilitaires légers) utilisés en transport public de marchandises ne représentent que 1 % des camionnettes en circulation sur le territoire national. L'essentiel du parc de VUL est la propriété de particuliers, d'administrations ou d'entreprises sans rapport avec le transport (secteurs de la construction, du commerce, de la restauration, de l'agriculture, ...).

*Les immatriculations
de véhicules neufs
en Pays de la Loire*

Service connaissance
des territoires et évaluation
Division de l'observation,
des études et des statistiques

5 rue Françoise Giroud - CS 16326
44263 Nantes Cedex 2
Tél. 02 72 74 73 00

Directeur
de la publication :
Hubert Ferry-Wilczek

ISSN : 2109-0025

© DREAL 2014